



DEL- 2024 -023

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
Conseillers  
En exercice : 18  
Présents : 10  
Votants : 14

**OBJET :**

DÉCLARATION DE  
BIENS SOUMIS AU  
DROIT DE  
PRÉEMPTION

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le jeudi 18 avril  
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H  
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2024

**PRÉSENTS** : M EVIN P., M CAILLER R., M GAULTIER J-L, Mme  
PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., Mme BARON A, Mme  
HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C., Mme LAMBERT B., M  
SOURISSEAU B.

**EXCUSÉS** : M AMOSSÉ M., Mme PASQUEREAU C., M DUGUÉ  
V., M BAUDRY M., Mme DURAND A., M CARETTE C. ; Mme  
CLÉRO V., Mme FONTENEAU C.,

**POUVOIRS** : Mme CLÉRO V. a donné pouvoir à M EVIN P.  
Mme DURAND A. a donné pouvoir à Mme PETITEAU M-E  
M BAUDRY M. a donné pouvoir à M CAILLER R.  
Mme FONTENEAU C. a donné pouvoir à Mme BARON A.

**SECRETAIRE** : Mme JOLIVET C.  
-----

M le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 28 Mars 2013, décidant d'instituer un droit de préemption urbain sur les zones U et AU du territoire communal.

Il est donné lecture d'une déclaration d'intention d'aliéner sur laquelle la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 29 mars 2024:

- E 609      17 rue de Bretagne      203m<sup>2</sup>
- E 610      17 rue de Bretagne      147m<sup>2</sup>
- E 611      17 rue de Bretagne      208m<sup>2</sup>

Appartenant aux consorts MORINIÈRE (demandé par Maître BREVET – LE  
PALLET) Parcelle située en zone Ua

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à son droit de préemption sur ces biens.

Le Maire est chargé de transmettre ces déclarations.

ACCUSE DE RECEPTION  
PREFECTURE VIA FAST

Le 23 AVR. 2024

Certifié exécutoire par le Maire  
Publié ou notifié le : 24 AVR. 2024

Pour extrait conforme au Registre  
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

LE MAIRE,  
Pascal EVIN

